

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/025

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 8
Absents : 3

¹ Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

² Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

³ Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁴ Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁵ Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁶ Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

⁷ A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani⁵, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier³, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi⁶, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo⁴, Dounia Lebik¹, Nejla Toptas², Christian Amar Henni, José Peres⁷, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémie Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 février 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/025

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 7 février 2023,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2023, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR
ET 2 VOIX CONTRE
(Christine Tisserand, Laurent Stillen)

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 22 FEV. 2023

Publié le : 22 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa

modification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne




2023/



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/025 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Temps important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Il doit être examiné dans les deux mois précédents le vote du budget.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2023,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2023 de notre ville au vu de ce contexte.

I. Le contexte national et international

Les perspectives économiques en France, comme en Europe restent étroitement liées à l'évolution de l'inflation, au calibrage des politiques monétaires menées pour tenter de la juguler, et aux développements de la guerre en Ukraine. Alors qu'en 2022 l'activité devrait globalement résister grâce à la croissance générée sur la première partie de l'année malgré les fortes pressions autour des prix et des volumes disponibles d'énergie. Les perspectives semblent désormais plus sombres pour 2023. L'inflation devrait rester relativement élevée du fait des pressions toujours présentes sur les prix des matières premières et les prix alimentaires. Son évolution dépendra fortement de celle des prix de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité qui ont été très volatiles depuis l'été. Selon les dernières projections macroéconomiques de la Banque Centrale Européenne (BCE), la croissance de la zone euro devrait s'établir à 3,1 % en 2022, 0,9 % en 2023 puis 1,9 % en 2024.

La BCE anticipe à ce stade une inflation en zone euro de 8,1 % en 2022, de 5,5 % en 2023 et de 2,4 % en 2024, rappelant que les risques d'inflation à la hausse sont toujours présents. Les tensions sur les prix internationaux des matières premières, même si elles se sont partiellement relâchées depuis septembre, se sont traduites en France par une inflation en augmentation continue sur l'année 2022, qui s'établirait à 6,0 % en moyenne annuelle. Celle-ci se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle en 2023, mais son profil en glissement annuel serait très différent, avec un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite (au voisinage de 4 % en fin d'année). En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques. Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %. La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

II. Les principales orientations du budget 2023

La crise énergétique sans précédent que nous subissons a un impact majeur sur le projet de Budget 2023 pour notre commune. Le poids de cette dépense en très forte hausse dans notre budget vient remettre en cause les grands équilibres de nos programmes.

2023/

Néanmoins, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2023 :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

Pour maintenir ces objectifs, il conviendra de revoir le niveau de nos investissements pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Les recettes de fonctionnement :

La projection des recettes réelles de fonctionnement, montre une légère augmentation de 0,5% par rapport à l'exécution du budget 2022.

Recettes réelles	BP 2022	CA* 2022	BP 2023	Evol BP/C A
<u>Produits des services</u>	2 114 495€	2 593 62 6€	2 693 62 6€	3,9%
<u>Impôts et taxes</u>	28 104 414€	28 267 44 4€	28 915 63 6€	2,3%
<u>Dotations et subventions reçues</u>	7 409 37 1€	7 917 89 4€	7 463 00 0€	- 5,7%
<u>Autres produits de gestion</u>	190 365€	174 14 8€	220 00 0€	26,3 %
-				
<u>Produits exceptionnels</u>	217 130€	303 27 6€	150 00 0€	- 50,5 %
<u>Produits financiers</u>	55 320€			
<u>Assurance du Personnel</u>	287 500€	293 31 8€	300 00 0€	2,3%
Total recettes réelles	38 378 595€	39 549 70 4€	39 742 26 2€	0,5%

CA*compte administratif provisoire

La fiscalité :

Pour rappel, depuis la loi de finances 2020, la suppression du produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, est effective pour le bloc communal depuis 2021. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale (imposition des résidences secondaires uniquement).

2023/

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI perçoivent respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Les prévisions de ces principales recettes de ce chapitre :

- ✓ Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation avec les taxes foncières) est évalué à 19,2 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux resteront inchangés depuis 2010. La hausse sur cette recette provient de la revalorisation des bases votée par le Parlement. Ainsi, après une progression forfaitaire des bases de +3,4% en 2022, le coefficient qui serait appliqué en 2023 s'élèverait à 1,071 soit une augmentation des bases de +7,1%.
- ✓ L'attribution de Compensation (A.C.) versée par notre agglomération : son montant a été figé à 6 484 926 €.
- ✓ Le fonds de Solidarité Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) Il s'agit d'un fonds prélevé sur la fiscalité des villes les plus riches et redistribués aux villes dont les critères sociaux et fiscaux sont plus faibles. Il devrait se situer au même niveau (1,15M€) que sur l'exercice 2022.
- ✓ Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision est de 126k€ est en baisse de -22% par rapport à l'exercice 2022. Ce fonds a vocation à disparaître durant les prochaines années d'où la baisse anticipée chaque année.
- ✓ Les recettes du marché alimentaire en stagnation à hauteur 300 000€.
- ✓ Les taxes additionnelles aux droits de mutation stables à 1 100 000€. Cependant, le marché immobilier est incertain et cette recette pourrait donc baisser.

Les dotations de l'Etat et autres financeurs :

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrémentement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrémentement. L'écrémentement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3, 015M€ soit une baisse de - 3,44 % soit -107 000€ par rapport à celle de 2022 du fait d'un probable écrémentement.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 213 000 contre 1 147 165 €, soit une hausse de + 6,3%.

L'Etat contribuera à aider les collectivités locales face à la hausse des coûts d'énergie à travers deux dispositifs. Tout d'abord la prise en charge directement d'une partie des factures d'électricité. L'amortisseur portera sur 50% des volumes d'électricité consommés. L'Etat prendra en charge l'écart entre le prix de l'électricité au contrat et 180 €/MWh dans la limite de 320 €/MWh.

Le second dispositif consiste en une compensation (filet de sécurité) à condition d'être éligibles selon 2 critères :

- ✓ Une baisse de l'épargne brute > -15% entre 2022 et 2023 (constatée au CA)
- ✓ Potentiel financier par hab. < double du potentiel financier moyen par hab. des communes de même strate.

2023/

Le montant de la compensation est défini ainsi :

- ✓ Hausse constatée en 2023 liée à l'augmentation des dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain- 50% de la hausse des RRF en 2023 par rapport à 2022= **50% de cette différence sera la dotation de compensation.**

Il est difficile à ce jour de savoir si la Ville sera éligible à cette compensation au regard des critères définis.

Les produit du domaine :

Les produits du domaine ont retrouvé en 2022 le niveau d'avant la crise sanitaire. La hausse de la fréquentation de nos services publics notamment les cantines et les activités périscolaires devraient permettre d'avoir une recette supérieure à 2022. Par ailleurs, la hausse tarifaire qui sera votée sur les prestations municipales devraient permettre une hausse sur ce chapitre. La hausse des tarifs proposée est de 5 % inférieure à l'inflation.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. Ces recettes seront stables par rapport à 2022.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Dépenses réelles	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol CA/B P
Charges de personnel	23 850 000	24 793 214	25 725 000	3,8%
Charges à caractère général	8 757 609	8 504 641	10 860 000	27,7%
Autres charges de gestion courante	2 318 559	2 120 851	2 350 000	10,8%
Charges financières (intérêts dettes Trésorerie)	535 168	489 608	635 000	29,7%
Autres charges	60 000			
Charges exceptionnelles	223 000	47 662	90 000	88,8%
Total dépenses réelles	35 744 336	35 955 976	39 660 000	10,3 %

2023/

Les charges de personnel

Entre 2021 et 2022, les charges de personnel ont connu une forte hausse du fait, notamment, des nombreuses décisions en faveur des agents des collectivités locales. Entre ces deux exercices, la masse salariale de la Ville a connu une progression de +1,6M€ (+6,9%). Cette hausse intègre la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 avec une hausse de +3,5% . En année pleine, cette hausse a un impact de +640 000€ sur le budget de la ville.
Par ailleurs, la reprise en régie de la crèche Menthe et Grenadine en août 2022 a eu un impact de +220 000€.

Pour 2023, la prévision des charges de personnel est une hausse de +3,8% et s'établit, en prévision à 25,72M€.

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité (intégration du multi accueil Menthe et Grenadine en DSP auparavant, avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales. La ville au travers du personnel municipal s'attache à une amélioration permanente de la qualité des services rendus. Elle mène une réflexion constante sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite et accroît la polyvalence afin d'assurer le service public tout en limitant les coûts supplémentaires.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :

- Une politique sociale,
- Un environnement réglementaire et statutaire contraint,
- Les effectifs du personnel.

Une politique sociale

La ville a amorcé depuis quelques années, une politique volontariste en matière de résorption de l'emploi précaire en inscrivant en tant que stagiaires, les agents dont les postes se révèlent permanents au gré de l'amélioration des politiques publiques engagées, mais également par l'analyse des postes, des processus et des organisations. De ce fait, plus de 25 agents sont stagiairisés par an.

Suite à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire établi en fonction d'une pesée de fonction), le versement du Complément Indiciaire Annuel (CIA) reste à l'étude dans sa complétude d'application sachant que ce versement est une obligation pour les collectivités. Le CIA doit être versé en fin d'année 2023.

Pour mémoire, la politique sociale de la ville envers les agents comprend aussi l'adhésion à deux organismes sociaux paritaires (ACPC et CNAS), le remboursement de prestations sociales (colonies, centres de loisirs, ...), le versement d'une prime annuelle, l'accès au restaurant communal, la participation à la mutuelle santé, la mise en place de RTT au passage des 1607h obligatoires, la prime vélo, la prime télétravail, le CTI pour certains agents et bientôt la prime covoiturage.

Revalorisation du SMIC :

Lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du salaire minimum de croissance immédiatement antérieur, le salaire minimum de croissance est relevé dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice entraînant ce relèvement. Cette règle est imposée par l'article L.3231-5 du code du travail.

Le 1^{er} janvier 2022, le SMIC a été revalorisé de + 0,9 %. Compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC est majoré de 2,65 % à compter du 1^{er} mai 2022 et de 2% le 1^{er} août 2022.

2023/

Cette augmentation du SMIC touche les intervenants en taux horaire, les agents de droit privé (PEC, Adulte relais) et les assistantes maternelles représentant une masse salariale de 162 253 € sur 2023.

Afin d'éviter que certains agents de la Fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du SMIC ; l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé au niveau du SMIC depuis le 1^{er} mai 2022 par une augmentation de l'indice majoré à 352 au lieu de 343. Ainsi ce sont 168 agents qui sont concernés par cette revalorisation.

Revalorisation de la carrière et de la rémunération des agents de la catégorie B à compter du 1er septembre 2022.

La carrière et la rémunération des agents de la catégorie B sont revalorisées depuis le 1^{er} septembre 2022. Cette dernière entraîne la modification de la structure de carrière de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale, en réduisant la durée de certains échelons et grades et permettant une revalorisation salariale.

Avec un niveau d'inflation toujours soutenu en 2023, le point d'indice pourrait à nouveau avoir un impact sur la masse salariale en 2023.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation et cette dernière est plus ou moins importante selon le type de dépenses.

Le principal poste en hausse sur ce chapitre concernera les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses.

Ces hausses sont conséquentes sur les dépenses de gaz et d'électricité.

Pour mémoire, nos dépenses de gaz avant l'invasion de l'Ukraine se situaient autour de 450 000€ avec un prix du MWH autour de 16€. La Ville participe au groupement de commande du SIGEIF qui avait un contrat garanti à ce prix jusqu'au 31/12/2022. Ce contrat nous a permis de limiter la forte hausse en 2022 contrairement à de nombreuses collectivités qui ont vu dès le début de l'année 2022 cette dépense exploser. Le nouveau tarif conclu par le SIGEIF nous permet de simuler une hausse d'environ 400% pour l'exercice 2023. Cette hausse à consommation équivalente représente un coût supplémentaire de +1,5 M€. Des mesures d'économies d'énergie ont été prises pour réduire la consommation et donc notre facture. L'objectif étant d'atteindre à minima une économie de 15% pour limiter la hausse exponentielle de la facture du gaz. Il convient de viser une hausse contenue à +1,1 M€. Mais de nombreux paramètres seront à prendre en compte notamment la rigueur de l'hiver et l'engagement des utilisateurs à s'engager dans les démarches d'éco-gestes.

L'autre poste énergétique en hausse est l'électricité. Nous sommes à l'instar du gaz, membre d'un groupement de commande avec le syndicat SIPPEREC qui négocie à grande échelle les contrats. Ce poste de dépenses de l'ordre de 420 000€ en 2021 a augmenté de 200 000€ en 2022. Pour 2023, la progression sur ce poste au regard du contrat conclu par le SIPPEREC est de l'ordre de 100%. Cela représente donc une progression de 620 000€ à consommation équivalente. Nous avons l'objectif à l'instar du gaz de réduire notre consommation pour réduire cette forte hausse.

D'autres postes sont en forte hausse sur ce chapitre. Ainsi, les dépenses d'assurance sont en forte hausse de +170 000€ (bâtiments et flotte automobile). La faible concurrence sur ce secteur ne nous permet pas de réduire cette dépense obligatoire.

Les dépenses alimentaires sont aussi en forte hausse avec l'inflation. Malgré l'adhésion au groupement de commandes de notre agglomération GPS, le nouveau marché de denrées alimentaires devrait augmenter de + 300 000€ tout en maintenant une qualité sur les denrées alimentaires.

D'autres postes sont en hausse (transport scolaire, fournitures, papiers etc.)

2023/

Néanmoins nous essaierons de contenir cette hausse par la baisse sur d'autres postes de dépense.

La prévision sur les charges à caractère général sera une forte hausse supérieure à + 2M€ par rapport au Budget Primitif 2022.

Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. La Ville fait le choix malgré la baisse des moyens de maintenir le niveau de subventionnement aux associations pour soutenir les actions de nos associations indispensables à la cohésion sociale, sportive et culturelle.

Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépenses connaîtra pour la première fois depuis de nombreuses années une hausse. Cette hausse est estimée à + 100 000€ pour le budget 2023. Elle est liée à la hausse importante des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Ainsi, environ 29% de notre dette est indexée sur les taux variables qui suivent l'évolution des taux sur les marchés financiers. Malgré cela, cette hausse reste limitée puisque la majeure partie de notre dette est figée sur des taux fixes négociés sur des taux bas. Les prochains emprunts seront sur des taux plus importants que les années précédentes. Nous poursuivrons notre gestion active de la dette pour impacter le moins possible nos charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

La structure de la dette

Eléments de synthèse	Au 31/01/2023	Au 31/12/2022
Dette globale	31 339 063.47 €	31 576 702.02 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.01 %	* 1.93 %
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 2.02 %	* 1.93 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.78 ans	11.84 ans
Sa durée de vie moyenne** est de :	6.30 ans	6.33 ans

*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

**Durée de vie moyenne :

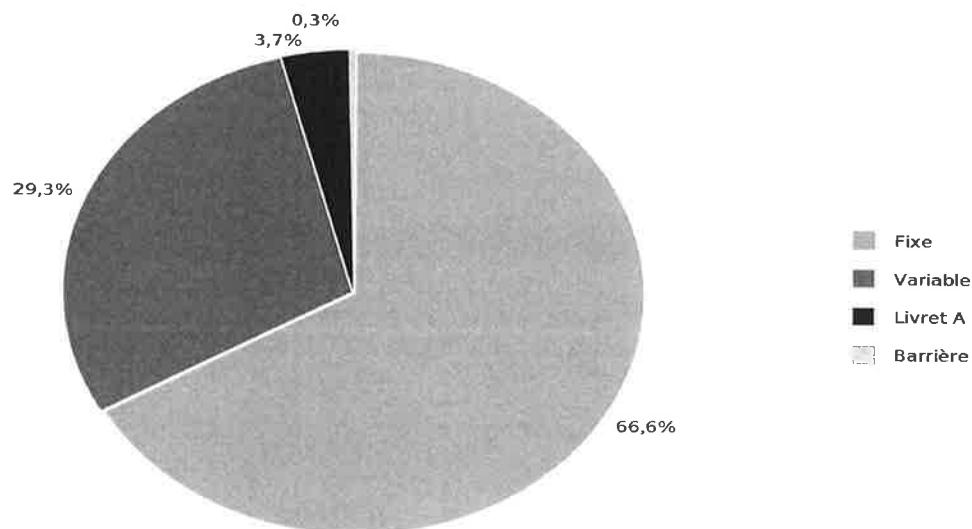
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 855 874.62 €	66,64 %	1,68 %
Variable	9 165 977.41 €	29,29 %	2,79 %
Livret A	1 164 915.70 €	3,72 %	2,2 %

2023/

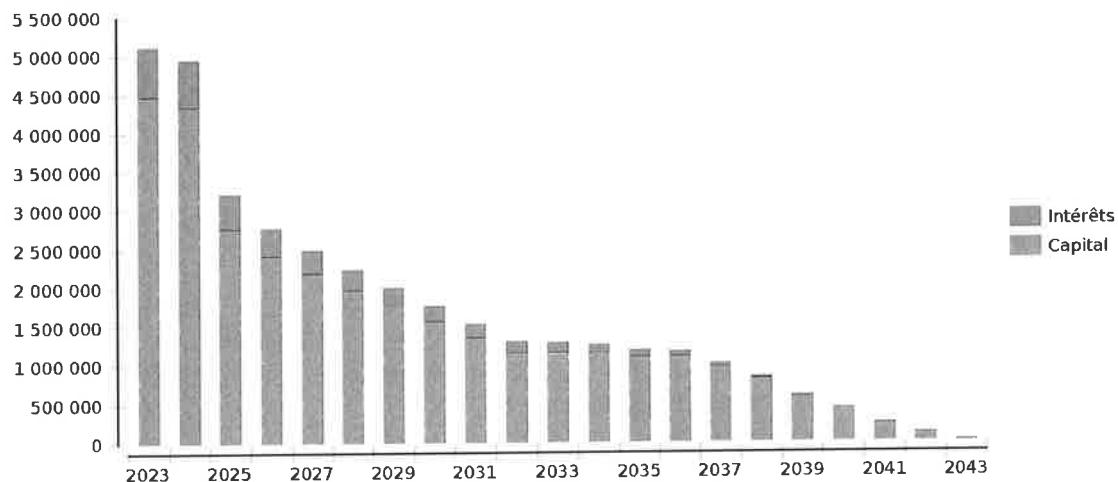
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
			8 %
Barrière	108 072.67 €	0,35 %	3,69 %
Ensemble des risques	31 294 840.40 €	100,00 %	2,03 %



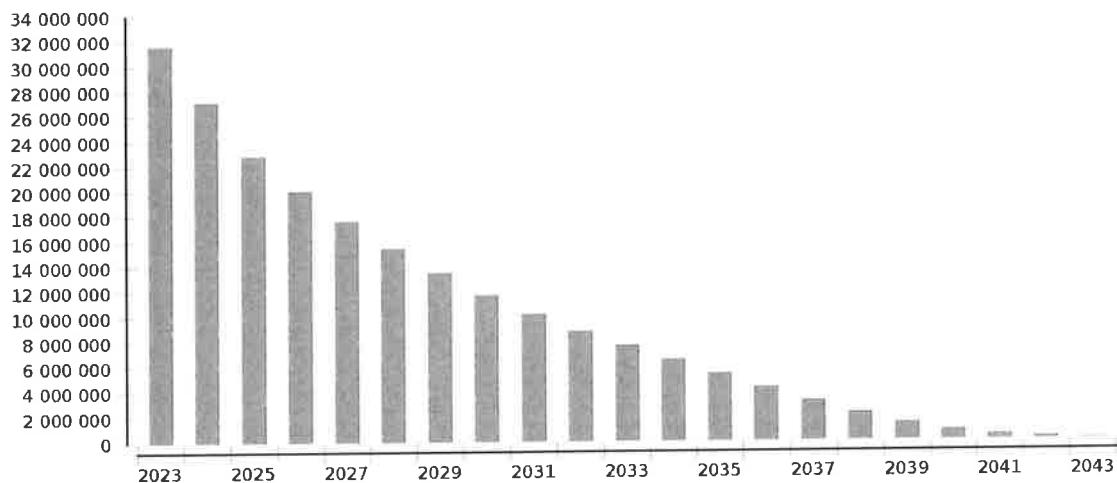
2023/

Profil d'extinction

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



L'autofinancement

La contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement réduisent fortement notre capacité d'autofinancement. Les collectivités locales sont soumises à un effet ciseau.

Notre autofinancement autour de 3M€ lors du BP 2022 s'est dégradé sur l'exécution de l'exercice 2022 autour de 1,8 M€ avec l'intégration des dépenses supplémentaires (hausse du point d'indice etc.). L'autofinancement sur l'exercice 2023 sera donc en forte baisse. Dans cet autofinancement, nous retrouvons la dotation aux amortissements, source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en stagnation autour de 850 000€ par rapport au Budget Primitif 2022.

2023/

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les orientations budgétaires sur la section d'investissement seront impactées par la baisse importante de notre autofinancement mais nous veillerons à compléter cette baisse avec la recherche de financements externes.

➤ Les recettes d'Investissement :

Les ressources proviennent principalement :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 890 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, estimé à 350 000 €.
- des subventions de l'Etat, Région et Département estimées à 1 500 000 € notamment la recherche du financement du fonds vert de l'Etat.
- des dotations des amendes de police estimées à 50 000 €.
- d'un autofinancement estimé à 1M€.
- du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1,3M€.
- d'une ligne d'emprunt limitée au niveau des remboursements du capital en cours de la dette afin de ne pas augmenter l'encours global.

➤ Les dépenses d'Investissement :

Le niveau des dépenses d'investissement sera moins important que les précédentes années au regard de la baisse de notre capacité d'autofinancement. Néanmoins, nous poursuivrons les projets arrivés en phase opérationnelle répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité. Certaines opérations sont reportées du budget 2022 sur le budget 2023 avec leurs financements (subvention etc.). On retrouve notamment :

- La fin des travaux de réhabilitation du gymnase Camus,
- La réhabilitation de la halle Freyssinet,
- La poursuite des travaux du nouveau RAM,
- Les études pour la renaturation des berges de seine,
- Les études pour la future Maison de la Seine,
- Les études de programmation pour l'aménagement du parc de la Theuillerie,
- Les études pour la réhabilitation énergétique de la halle Freyssinet,
- L'acquisition des locaux du Moulin du Monde,
- Diverses études urbaines sur les friches (Bledina, hérons cendrés, etc...),
- Diverses acquisitions.

Les principales orientations en dépenses d'investissement intégreront donc ces projets. Ces investissements seront complétés par des projets nouveaux. La volonté de la municipalité sera la poursuite de la rénovation énergétique de nos équipements scolaires. Ainsi, nous demanderons le financement des deux dernières écoles (Ferme du Temple et Ordener). La rénovation énergétique de ces 2 écoles est de l'ordre de 2,5M€ avec la recherche d'un financement de 80% de ces dépenses dans le cadre du fonds vert de l'Etat.

De même, nous lancerons le projet de création d'un nouveau centre technique municipal dans le cadre de la résorption d'une friche industrielle. Ce projet nécessitera l'achat de ce foncier et la réhabilitation d'un immeuble. Nous demanderons le financement du fonds friches pour ce projet.

L'enveloppe budgétaire sur les dépenses d'acquisition et de travaux sera de l'ordre de 4 à 5M€, selon les financements que nous pourrions obtenir.

2023/

2. Les taux d'imposition

Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2022 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux).

Nature de la taxe	Taux 2023	Taux 2022
Taxe d'habitation	/	/
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

La valorisation des bases prend en compte deux éléments :

- Actualisation des valeurs locatives votées par le parlement soit +7,1% (hors locaux professionnels),
- Dynamisme des bases physiques évalué à + 0,2% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taxes directes (taxes foncières) représentent 65 % du produit des taxes et impôts et 48 % des recettes réelles de fonctionnement.

3. Les principaux ratios financiers

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 194,38 €	1 212,00 €
2	Produit des impositions directes / population	598,09 €	670,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 282,74 €	1 405,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	362,59 €	301,00 €
5	Encours de la dette / population	1 124,29 €	1 018,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	148,44 €	202,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	66,72%	62,4%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,99	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	1,06	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	104,09%	93,40%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	28,27%	21,4%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	87,65%	72%

*Site DGCL

4. Eléments concernant les effectifs de la ville

Les effectifs du personnel

Au 1^{er} janvier 2023, au tableau des effectifs, la commune compte 564 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents. En comparaison avec 2022, malgré le recrutement de 17 agents lors de la reprise du multi accueil Menthe et Grenadine, l'effectif a diminué de 10 agents.

A ces effectifs, il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis.

2023/

Au cours de l'année 2022, le nombre de procédures de recrutement est de 15% avec l'intégration du personnel Menthe et Grenadine, lié essentiellement aux départs en retraite (21,43%), la mobilité interne (35,72%), la mutation vers d'autres collectivités (19,05%) et la fin de contrat (23,80%).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023
Catégorie A	46	51
Catégorie B	38	49
Catégorie C	490	464
TOTAL	574	564

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (Emploi public)
A 8% B 12% C 75%

Sur la ville de Ris-Orangis, la répartition :
A 9,04% B 8,70% C 82,26%

Dont 131 agents contractuels

2022		2023	
H	F	H	F
32	92	34	97
TOTAL 124 Contractuels		TOTAL 131 Contractuels	

Les agents contractuels sont des agents remplaçant des agents momentanément absents (maladie, disponibilité), les assistantes maternelles et les agents en attente de concours.

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : garage, communication, police municipale, relation citoyenne, Atelier Santé Ville, ATSEM, ressources humaines.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : Ris Emploi, retraités, sports, culturel, politiques jeunesse, relation citoyenne.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événementielles).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, sport au pied des immeubles...

Apprentis

H	F
2	7
TOTAL 9 apprentis au lieu de 11 apprentis en 2022	

Emplois aidés (PEC)

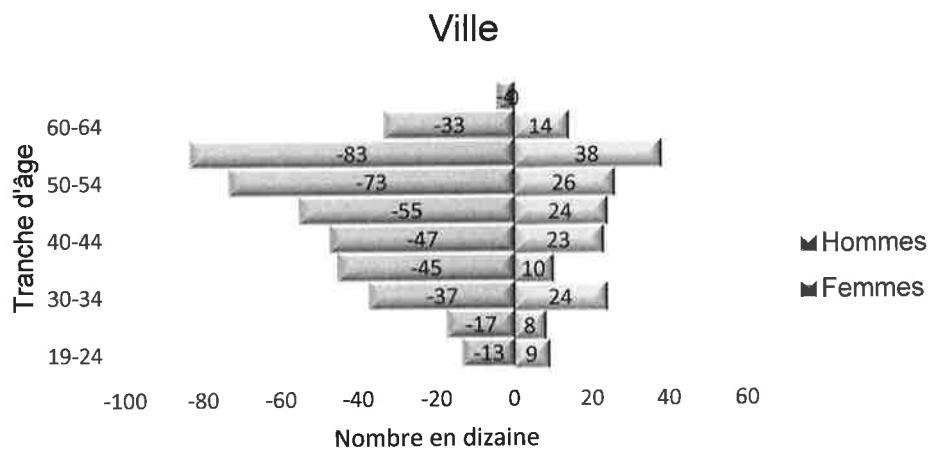
H	F
2	11
TOTAL 13 Contrats PEC au lieu de 11 PEC en 2022	

Services civiques

H	F
1	11
TOTAL 12 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

2023/



L'âge moyen est élevé (45/50 ans).

2023/

